

**DÉCISION DE LA COMMISSION**  
**du 3 mars 2003**

**modifiant la décision 90/14/CEE, afin d'y inclure la Slovénie dans la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres autorisent l'importation de sperme surgelé d'animaux domestiques de l'espèce bovine et modifiant la décision 93/693/CE, en ce qui concerne la liste des centres de collecte de sperme agréés pour l'exportation de sperme d'animaux domestiques de l'espèce bovine vers la Communauté en provenance du Canada, de Nouvelle-Zélande, de Pologne et de Slovénie**

[notifiée sous le numéro C(2003) 660]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2003/152/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 88/407/CEE du Conseil du 14 juin 1988 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intra-communautaires et aux importations de sperme d'animaux de l'espèce bovine <sup>(1)</sup>, modifiée en dernier lieu par l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, et notamment ses articles 8 et 9,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 90/14/CEE de la Commission du 20 décembre 1989 établissant la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres autorisent l'importation de sperme surgelé d'animaux domestiques de l'espèce bovine <sup>(2)</sup>, modifiée en dernier lieu par la décision 94/453/CE <sup>(3)</sup>, établit la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres peuvent autoriser l'importation de sperme surgelé d'animaux domestiques de l'espèce bovine.
- (2) La Slovénie doit être ajoutée à la liste des pays tiers en provenance desquels les importations sont autorisées conformément à la décision 90/14/CEE, au regard de la situation zoosanitaire actuelle dans ce pays.
- (3) La décision 93/693/CE de la Commission <sup>(4)</sup>, modifiée en dernier lieu par la décision 2002/645/CE <sup>(5)</sup>, établit une liste de centres de collecte de sperme agréés pour l'exportation de sperme d'animaux domestiques de l'espèce bovine vers la Communauté en provenance de pays tiers. La Slovénie a envoyé une liste des centres de collecte de sperme officiellement agréés par les autorités vétérinaires de ce pays pour l'exportation vers la Communauté de sperme d'animaux de l'espèce bovine. La Slovénie a demandé que ces centres soient ajoutés à la liste des centres de collecte de sperme agréés conformément à la décision 2002/645/CE.
- (4) Le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Pologne ont envoyé des demandes de modification de la liste des centres de collecte de sperme officiellement agréés par leurs auto-

rités vétérinaires pour l'exportation vers la Communauté de sperme d'animaux de l'espèce bovine conformément à la décision 93/693/CE.

- (5) Des garanties relatives au respect des conditions prévues par la directive 88/407/CEE ont été données par le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la Slovénie.
- (6) Il convient donc de modifier les décisions 90/14/CEE et 93/693/CE en conséquence.
- (7) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

L'annexe de la décision 90/14/CEE est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.

*Article 2*

L'annexe de la décision 93/693/CE est modifiée conformément à l'annexe II de la présente décision.

*Article 3*

La présente décision s'applique à compter du 7 mars 2003.

*Article 4*

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 3 mars 2003.

*Par la Commission*

David BYRNE

*Membre de la Commission*

<sup>(1)</sup> JO L 194 du 22.7.1988, p. 10.

<sup>(2)</sup> JO L 8 du 11.1.1990, p. 71.

<sup>(3)</sup> JO L 187 du 22.7.1994, p. 11.

<sup>(4)</sup> JO L 320 du 22.12.1993, p. 35.

<sup>(5)</sup> JO L 211 du 7.8.2002, p. 21.

*ANNEXE I*

L'annexe de la décision 90/14/CEE est modifiée comme suit:

Dans la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres autorisent l'importation de sperme surgelé d'animaux domestiques de l'espèce bovine, «la Slovénie» est insérée.

---

## ANNEXE II

L'annexe de la décision 93/693/CE est modifiée comme suit:

- 1) La ligne concernant le centre agréé au Canada dont le numéro d'agrément est le 094 est remplacée par la ligne suivante:

«CA		CAN 094	ABS Global (Canada) Inc. RR*1 Elmira, Ontario N3B 2Z1	Lot 104 Concession: GCT Woolwich Township County Waterloo»
-----	--	---------	--	---

- 2) Les lignes relatives à la Nouvelle-Zélande sont remplacées par les lignes suivantes:

«NZ	New Zealand, Neuseeland, Νέα Ζηλανδία, New Zealand, Nueva Zelanda, Uusi-Seelanti, Nouvelle-Zélande, Nuova Zelanda, Nieuw-Zeeland, Nova Zelândia, Nya Zeeland	NZAB 1	Livestock Improvement Corp. Newstead Centre Newstead Road Hamilton New Zealand	
NZ		NZAB 2	Ambreed (NZ) Ltd Hamilton Centre Hamilton-Cambridge Road Hamilton	
NZ		NZAB 4	Livestock Improvement Corp. Awahuri Centre 1 Awahuri Palmerston North	
NZ		NZAB 5	Animal Breeding Services Ltd (Rukuhia Site) State Highway 3 Rukuhia Te Awamutu	
NZ		NZAB16	Tararua Breeding Centre Masterton Road RD 3 Woodville	
NZ		NZAB18	Livestock Improvement Corp. Awahuri Centre 2 Awahuri Palmerston North	
NZ		NZAB19	Ambreed (NZ) Ltd Kiwitahi Centre PO box 176 Hamilton	
NZ		NZAB20	Livestock Improvement Corporation of New Zealand Private Bag 3016 Hamilton»	

3) Les lignes relatives à la Pologne sont remplacées par les lignes suivantes:

«PL	Polen, Polen, Πολωνία, Poland, Polonia, Poła, Pologne, Polonia, Polen, Polónia, Polen	1-AI-PL	Zaktad "INTERGEN" 43-424 Drogomysl	
PL		2-AI-PL	Malopolskie Centrum Biotechniki Sp. zo.o 36-007 Krasne k/Rzeszowa 32	
PL		3-AI-PL	Stacja Hodowli i Unasieniania Zwierzat w Bydgoszczy Sp. zo.o. 85-868 Bydgoszcz ul. Zamczysko 9a	
PL		5-AI-PL	Wielkopolskie Centrum Hodowli i Rozrodu Zwierzat w Poznaniu z siedziba w Tulcach Sp. zo.o. 63-004 Tulce ul. Poznanska 13»	

4) Les lignes suivantes relatives à la Slovénie sont insérées:

«SI	Slovenien, Slowenien, Σλοβενία, Slovenia, Eslovenia, Slovenia, Slovénie, Slovenia, Slovenië, Eslovénia, Slovenien	SI 595	Semen collection centre for bovine animals, Preska Chamber of Agriculture and Forestry of Slovenia Agriculture and Forestry Centre of Ljubljana Cesta v Bonovec 1 1215 Medvode	
SI		SI 596	Semen collection centre for bovine animals, Ptuj Chamber of Agriculture and Forestry of Slovenia Agriculture and Forestry Centre of Ptuj Ormoška cesta 28 2250 Ptuj	
SI		SI 597	Semen collection centre for bovine animals, Murska Sobota Chamber of Agriculture and Forestry of Slovenia Agriculture and Forestry Centre of Murska Sobota Štefana Kovača 40 9000 Murska Sobota»	